

Etaient présents :

Représentant du Président du CA : X. DARAN Directeur de l'IUT (non votant)

Professeurs des Universités : T. VAL, E. CAMPO et J-M BRUEL

Maîtres de Conférences : P. STOLF, A. VAN DEN BOSSCHE et E. BOUGEOIS (excusée)

Autres enseignants : C. LIVOTI, E. PIECOURT et L. MARTI

Invités au titre de chef de département : Jean-François LLIBRE, Marie-Françoise CANUT et

Fabrice PEYRARD (excusé)

Invitée au titre de responsable administrative et financière de l'IUT : Françoise DUPRAT (excusée)

Ordre du jour :

- 1. Informations diverses**
- 2. Campagne d'emplois 2021**
 - a. Demande de création de supports**
 - b. Définition des profils de postes**
 - c. Classement des demandes**
- 3. Définition des profils des 2 ½ support d'ATER**

La séance est ouverte à 16h30.

1. Informations diverses

Les recrutements pour la rentrée 2020 sont :

- PAST 8018 en 63^{ème} section : Sébastien PEREZ (Dept Gim)
- PRAG 1708 en Mathématiques : Olivier MARTIN (Dept R&T)
- PRAG 1721 en Mécanique : Frédéric POULET (Dept Gim)
- ½ ATER 10462 en 19^{ème} section
- 1/2 ATER 10462 en 61-63^{ème} section

M. Daran rappelle la lettre de cadrage en date de mai 2020 :

Extrait n°1 « Les supports de postes mis en réserve ne sont pas tous susceptibles d'être redéployés lors de la campagne suivante. La plupart de ces postes sont en fait occupés par des titulaires en détachement, en disponibilité, voire en congés longue maladie. Ne peuvent donc être publiés que les supports réellement vacants. Afin de permettre la mise en œuvre d'une politique de redéploiement des postes à l'échelle de l'ensemble de l'établissement, tous les postes vacants ne seront pas systématiques publiés.»

Extrait n°2 « Quand un Maître de conférences de notre établissement est recruté sur un poste de Professeur de notre établissement (endorecrutement), il libère donc un poste de MCF. Ce support de MCF ne sera pas automatiquement publié l'année suivante. Lors de la campagne d'emploi suivante, la composante devra fournir une argumentation qui justifiera son maintien sous le même profil ou sous tout autre profil. Il est évident que l'application de ce principe n'a pas à être considérée lors de la tenue des COS, mais bien en amont de ceux-ci, lors de la définition des profils de postes attendus par la composante. »

Extrait n°3 « Quand un Département ou une Section demande le renouvellement de plusieurs postes la même année ou sur des années successives alors que son taux d'encadrement se situe dans la moyenne ou au-dessus de la moyenne des composantes, l'un des postes (après discussion avec la composante) pourra être mis en réserve. »

Extrait n°4 « Les postes susceptibles d'être vacants ne pourront être publiés que si la vacance peut être constatée avant la clôture de la campagne d'emploi. Parmi les autres postes susceptibles d'être vacants, les supports pourront être publiés si le titulaire est atteint par la limite d'âge et n'a pas déposé dans les temps une demande de prolongation d'activité. Dans tous les autres cas, le support ne saurait être publié. Il convient en effet ici de rappeler que, en vertu du droit du travail, si les personnes ne sont pas en limite d'âge, elles peuvent revenir sur leur décision de partir en retraite, et ceci jusqu'à la veille de la date prévue.

Extrait n°5 « Considérant le très faible nombre de créations de postes dans l'établissement, considérant les ratios MCF/PR pour chaque composante, la transformation des supports de PRCE, PRAF, MCF ou PR est une possibilité qui pourra être étudiée. Les demandes de re ou de dé-pyramidage peuvent donc être examinées, en contrepartie le poste en question sera placé en réserve pendant cette année.

M. Daran rappelle les postes de l'IUT dont les titulaires pourront bénéficier d'une ouverture des droits à la retraite (à 62 ans) et pour limite d'âge (à 67 ans) :

1 poste d'un 2nd degré : en 2021 (en limite d'âge en 2026)

1 poste d'un 2nd degré en 2023

2 postes de 2nd degré en 2025

1 poste de MCF en 2023

1 poste de MCF en 2026

1 poste de PU en limite d'âge en 2022.

M. Daran présente un tableau recoupant les informations taux enseignant et horaire 2019. Ce tableau avec deux axes : un horizontal représente les inscrits UE x points (répartition pondérée par les heures maquette) et un vertical les inscrits par UE x points par enseignant 192h)

Il en ressort un potentiel enseignant 2019-2020 (au 08/04/2020) comparé aux inscrits UE.

Trois départements sont dans la moyenne générale : GIM, RT et INFORMATIQUE.

Le département Carrières Sociales SàP est lui bien en dessous de la moyenne : l'encadrement enseignant est faible. S'il y avait création de poste potentiellement le département Carrières Sociales SàP serait prioritaire.

M. Daran rappelle la règle d'affectation des deux ½ postes d'ATER à l'IUT pour 2020.2021.

Une mutualisation d'un ½ ATER entre le département GIM et RT et la permutation une année sur l'autre du ½ ATER entre le département INFORMATIQUE et Carrières Sociales SàP donc pour 2020 : CS SàP et pour 2021 : Informatique.

M. Daran rappelle la situation des deux postes de PAST à l'IUT pour 2020.2021.

1 PAST 8019 en INFORMATIQUE (cnu 27): renouvellement 2019 jusqu'au 31/10/2020 (affecté Pelleau Fabrice)

1 PAST 8018 en GIM (cnu 63) : renouvellement septembre 2020 pour 3 ans (affecté Perez Sébastien)

M. Daran rappelle la situation des créations d'emplois au sein de l'UT2J.

Au niveau de l'UT2J, le plafond d'emplois est atteint.

A titre exceptionnel, il y aurait des possibilités de création sur des dispositifs particuliers.

Loi ORE : composante à fort effectif (1 emploi en Psycho du développement), composante de VUE (1 emploi à l'ISCID Montauban) et l'augmentation d'accueil de bacheliers technologiques.

L'IUT de Blagnac est une des rares composantes à avoir toujours bénéficié de création par redéploiement depuis 2009 : + 3 MCF +2 PRAG et + 2 PRCE.

Quelle sera l'évolution de l'offre de formation ? :

Rentrée 2021 : Création du BUT : Rentrée 2021 : BUT 1, DUT 2 et LP

Rentrée 2022 : BUT 1, BUT 2 et LP

Rentrée 2023 : BUT 1, BUT 2 et BUT 3

Rentrée 2022 : stables, augmentation de 2 à 3 groupes TD en alternance en BUT 2 ?

Rentrée 2023 : croissance + 4 à 6 groupes de TD en alternance en BUT 3 ?

A minima, conserver un taux d'encadrement constant.

- Diminuer le flux d'étudiants dès le BUT 1 en prévision de l'augmentation d'effectif en BUT 3
- Accroître le personnel enseignant et non enseignant :
 - pour accompagner le BUT : ingénieur pédagogique
 - pour accompagner l'alternance : gestionnaire, marketing RH, qualité
 - pour stabiliser les équipes pédagogiques : des indices attractifs.

Faudra-t-il construire avec l'UT2J un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens ?

- Besoins priorités : rentrée 2021 : ingénieur pédagogique,
rentrée 2022 : contractuels enseignants et marketing RH
rentrée 2023 : contractuels enseignants et qualité

- Recettes de l'alternance : - masse salariale Heures complémentaires 35%
 - masse salariale contractuels 35%
 - fonctionnement 30%

- une croissance des recettes échelonnée : incertitude sur les NPEC, en 2023 le nombre d'alternants x 2 (ou x 3), une recette au moins doublée (500k€ de MS contractuels ?)

- critères permettant de disposer d'un outil d'aide à la décision (extractions Saghe et Odin)

- seuils d'alerte pour ces critères permettant de : visualiser la situation globale associée à un

parcours et identifier les parcours pour lesquels la soutenabilité peut poser problème.

- 28 mai : présentation des critères et lancement des discussions en commission des moyens et en commission SOFI

- vers le 20 juin : réunion d'une commission mixte SOFI/Moyen

- fin juin/début juillet : présentations CFVU/CA

- 10 juillet : validation des 80 à 90 % des parcours qui ne posent pas de problème

- septembre : discussion avec les composantes et retour début octobre devant les conseils pour la validation des derniers parcours et présentation d'une offre de formation complète fin octobre.

2. Campagne d'emplois 2021

a. Demande de création de supports

- 1/ PRAG/PRCE spécialité H8010 Economie Gestion affecté au Département CS SàP, mutualisé avec le Département INFORMATIQUE
- 2/ PR en 27^{ème} (Informatique) ou 61^{ème} (Génie informatique, Automatique et Traitement du Signal) pour les 4 départements
- 3/ PAST en 6^{ème} section (gestion de projet, gestion de qualité et gestion des RH) pour les 4 départements
- 4/ MCF en 61^{ème} section (Génie informatique, Automatique et Traitement du signal) ou 63^{ème} section (Génie électrique, Electronique, Photonique et Systèmes) affecté au Département GIM, en compléments de service pédagogique dans les 3 autres départements.

Vote sur les demandes de création de supports

Votants : 8 Pour : 8 Contre = 0 Abs = 0

b. Définition des profils de postes

Ces fiches font suite aux propositions des départements, de la Direction et du Comité de la Recherche Consultatif (CRC), après échanges ces profils sont finalisés et joints à ce procès-verbal.

c. Classement des demandes

Le classement suivant est proposé :

1. Création PRAG/PRCE spécialité H8010 Economie-Gestion au dpt CARRIERES SOCIALES SàP, mutualisé avec le dpt INFORMATIQUE

Vote pour la demande de création de support de PRAG/PRCE et le classement de la demande en 1^{ère} position :

Création d'un support PRAG/PRCE, rattaché au département CS, Profil Economie-Gestion, mutualisé avec le département Informatique

Votants : 8 Pour = 6 Contre = 0 Abs = 2

2. Création PR en 27^{ème} section (Informatique) ou 61^{ème} section (Génie informatique, Automatique et Traitement du Signal)

Vote: pour le classement de la demande de création de poste de PR en 2^{ème} position

Votants : 8 Pour =6 Contre = 0 Abs = 2

3. Création PAST en 6ème section (gestion de projet, gestion de qualité et gestion des RH), transversal

Vote: pour le classement de la demande de création de poste de PAST en 3^{ème} position

Votants : 8 Pour = 6 Contre = 0 Abs = 2

4. Création MCF en 61^{ème} section (Génie informatique, Automatique et Traitement du signal) ou 63^{ème} section (Génie électrique, Electronique, Photonique et Systèmes), en transversal

Vote: pour le classement de la demande de création de poste de MCF en 4^{ème} position

Votants : 8 Pour = 6 Contre = 0 Abs = 2

3) Définition des profils des 2 ½ supports ATER

Département GIM et RT : Maintien ½ ATER en 61^{ème}/63^{ème} section

Vote: pour un ½ support ATER affecté au département GIM ET RT en 61^{ème}/63^{ème} section

Votants : 5 Pour : 5 Contre = 0 Abs = 0

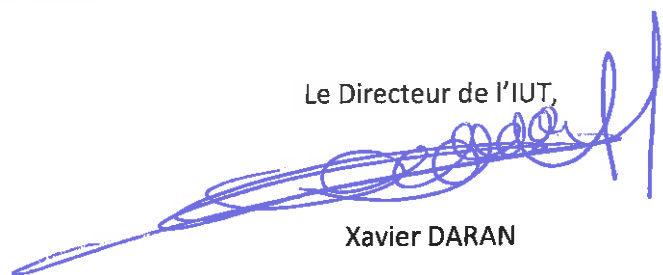
Département INFORMATIQUE : Maintien ½ ATER en 27^{ème} section

Vote: pour un ½ support ATER affecté au département INFORMATIQUE en 27^{ème} section

Votants : 5 Pour : 5 Contre = 0 Abs = 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Le Directeur de l'IUT,



Xavier DARAN

En pj : 8 documents

- 1- Fiche Création poste PRAG PRCE Economie Gestion
- 2- Fiche Création PU 27-61^{ème} section Informatique – Génie Informatique
- 3- Demande PAST 6^{ème} section Gestion Projet- Qualité-RH
- 4- Fiche Création MCF 61-63^{ème} section Génie Informatique – Electronique
- 5- Demande maintien demi-ATER en 61/63^{ème} section pour sept 2021
- 5 bis- Fiche poste 10462 demi ATER 61-63^{ème} section IUT Blagnac (depts GIM et RT) pour sept 2021
- 6- Demande maintien demi-ATER 27^{ème} section pour sept 2021
- 6 bis- Fiche poste 10462 demi ATER 27^{ème} section IUT Blagnac (dept Informatique) pour sept 2021